

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIIN 2010**

ORDRE DU JOUR

- ◆ Approbation du compte-rendu du 6 avril 2010
- ◆ Remplacement de la Taxe professionnelle : Vote du taux de compensation relais
- ◆ Budget 2010 : Décision modificative
- ◆ Alignement rue des Oies
- ◆ Convention de portage foncier entre l'Etablissement Public Foncier du Bas Rhin et la commune de Donnenheim
- ◆ Remplacement de la fenêtre de la cuisine de la salle polyvalente
- ◆ Abris-bus
- ◆ Remplacement de la fenêtre circulaire au grenier de l'église
- ◆ Urbanisation de la zone dédiée à l'école et au lotissement

Sous la présidence de M. Guy REPP, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

M. REPP Guy, M. BOCCAGE Jean-René, M. GRASS Marc, M. KAPPS Christophe, M. RIVAUD Benjamin, M. RITLENG Daniel, M. SCHISSELE Stéphane, Mme OTT-LELLIG Véronique, Mme HASE-TARIANT Brigitte, M. GILLIG André,

Absents excusés : Mme DAVID-ROESCH Christine donne procuration à M. RITLENG Daniel

- **Approbation du compte rendu du 6 avril 2010**

Le compte rendu du 6 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

- **Remplacement de la taxe professionnelle : vote du taux de compensation relais**

Il convient de compléter la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2010 portant sur le vote des taxes locales 2010 en votant le taux relais.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET), composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, un mécanisme transitoire de compensation relais qui se substitue à la taxe professionnelle a été mis en place pour l'année 2010. Il convient donc de fixer le taux de compensation relais.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de fixer le taux de compensation relais à 4,64%

A l'unanimité

- **Budget 2010 : Décision modificative**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'opération de récupération de la TVA de façon anticipée avec l'Electricité de Strasbourg pour le déplacement du poteau électrique nécessite une régularisation au niveau du budget primitif 2010.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- une augmentation du compte 2762 (chapitre 041) Créance sur transfert de droits à déduction de TVA
- une diminution du crédit de 2000 euros au compte 2762 (chapitre 40) : Créance sur transfert de droits à déduction de TVA

- **Alignement rue des Oies**

Monsieur le Maire présente le projet d'alignement rue des Oies suite à la pose d'un mur au 15 rue des Oies par Monsieur ROSER. Il est souhaitable que la commune s'aligne par rapport au mur de M. ROSER afin d'élargir cette rue qui est très étroite par endroit. Monsieur le Maire propose d'acquérir ces quelques mètres carrés, de passer par un géomètre (frais à la charge de la commune) et de déplacer la lampe. Le déplacement du poteau électrique et l'hydrant seraient pris en charge par la Communauté de Communes de la Région de Brumath

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'acquisition de quelques mètres carrés le long de la rue des Oies auprès des propriétaires
- de faire appel à un géomètre
- de prendre en charge les frais liés à cette opération
- d'autoriser le Maire à signer les actes notariés et de payer les factures

Adopté à l'unanimité

- **Convention de portage financier entre l'établissement Public Foncier du Bas-Rhin et la commune de Donnenheim**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention entre la commune et l'EPF du Bas-Rhin (Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin) pour le portage financier en vue d'y réaliser une école intercommunale et de l'habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF du Bas-Rhin régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage et financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF du Bas-Rhin, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement
- de demander à l'EPF du Bas-Rhin d'acquérir, de porter et de gérer le terrain cadastré section 16 parcelle n° 4 du ban communal de Donnenheim, d'une emprise foncière de 207,81 ares en vue d'y réaliser une école intercommunale ainsi que d'y développer l'habitat
- d'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur Guy REPP, Maire de Donnenheim, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF du Bas-Rhin

Adopté à l'unanimité

- **Remplacement de la fenêtre de la cuisine de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer la fenêtre de la cuisine de la salle polyvalente. Il a été demandé un devis à la société WEBER à Brumath, puisque cette société réalise déjà le remplacement de tous les autres ouvrants de ladite salle.

Le devis s'élève à un montant de 1 236,59 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de changer la fenêtre de la cuisine de la salle polyvalente
- de retenir l'offre de la Société WEBER pour un montant de 1 236,59 euros HT
- autorise le Maire à signer le devis et à payer la facture

### • **Abri-bus**

Monsieur le Maire explique que le réseau 67 bus ligne 221 s'arrête à Donnheim pour prendre des passagers au point d'arrêt Centre le long de la propriété RITLENG 14 rue Principale. Les passagers en attente du bus ne sont pas abrités en cas de pluie. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poser un abri-bus. Dans le cadre des aides départementales, la commune peut obtenir une subvention pour la mise en place d'un tel équipement. Celle-ci s'élève à 50% dans le cas où il serait réalisé par un artisan local après accord du CAUE et à 40% dans les autres cas.

Monsieur KAPPS Christophe s'est chargé de demander trois devis :

- Procity à Blois pour un montant de 2 850,00 euros H.T. (subvention 40%. Qualité du SAV ?)
- Discount collectivités pour un montant de 1 485,00 euros H.T. (subvention 40%. Qualité du SAV ?)
- Société WEBER à Brumath pour un montant de 2 501,76 euros H.T. (subvention 50%. SAV local)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de poser un abri-bus
- de retenir l'offre de la Société WEBER pour un montant de 2 501,76 euros HT
- autorise le Maire à signer le devis et à payer la facture

Adopté à l'unanimité

### • **Remplacement de la fenêtre circulaire au grenier de l'église**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer la fenêtre circulaire, dont le bois est vermoulu, dans le grenier de l'église.

Monsieur SCHISSELE Stéphane s'est chargé de demander deux devis :

- Société VOB à ROSHEIM pour un montant de 905,32 euros H.T.
- Société VOLLMER à MELSHEIM pour un montant de 1 369,39 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de remplacer la fenêtre circulaire au grenier de l'église
- de retenir l'offre de la Société VOB pour un montant de 905,32 euros HT
- autorise le Maire à signer le devis et à payer la facture

Adopté à l'unanimité

### • **Urbanisation de la zone dédiée à l'école et au lotissement**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu une réunion du groupe de travail pour l'école en présence du RPI Sud, des maires et des parents d'élèves. La démarche du lotissement et de l'école doit se faire en même temps.

La réunion des Personnes Publiques Associées aura lieu le mardi 29 juin à 09h00 dans la salle polyvalente. La révision du Plan Local d'Urbanisme permet une nouvelle définition du zonage.

-----